

NEOEN



Projet éolien sur le territoire de Montaignac sur Doustre

2024

1. Présentation NEOEN
2. L'éolien en France
3. Le potentiel éolien de Montaignac sur Doustre
4. Nos propositions de projet



Neoen, leader français du renouvelable



1^{er} producteur

indépendant français d'énergie 100% renouvelable



439

collaborateurs⁽¹⁾ dont 208 en France



524,4 M€

Chiffre d'affaires 2023



15 pays

Acteur français présent à l'international



**Depuis 2008, nous accélérons la transition énergétique
en produisant localement, durablement et à grande échelle
l'électricité renouvelable la plus compétitive**

3 secteurs d'activité, un modèle « develop-to-own »



50 %

30 %

20 %



Développeur et concepteur



Investisseur et maître
d'ouvrage



Propriétaire et exploitant



8 GW

Capacité en opération
ou en construction au
31 mars 2024



≥ 10 GW

Capacité cible
en 2025

**Acteur intégré, présent sur toutes les étapes du cycle de vie,
nous développons nos propres projets et conservons nos actifs sur le très long-terme**

Neoen, un leader local en France



• Solaire

71 parcs



• Éolien

36 parcs



• Stockage

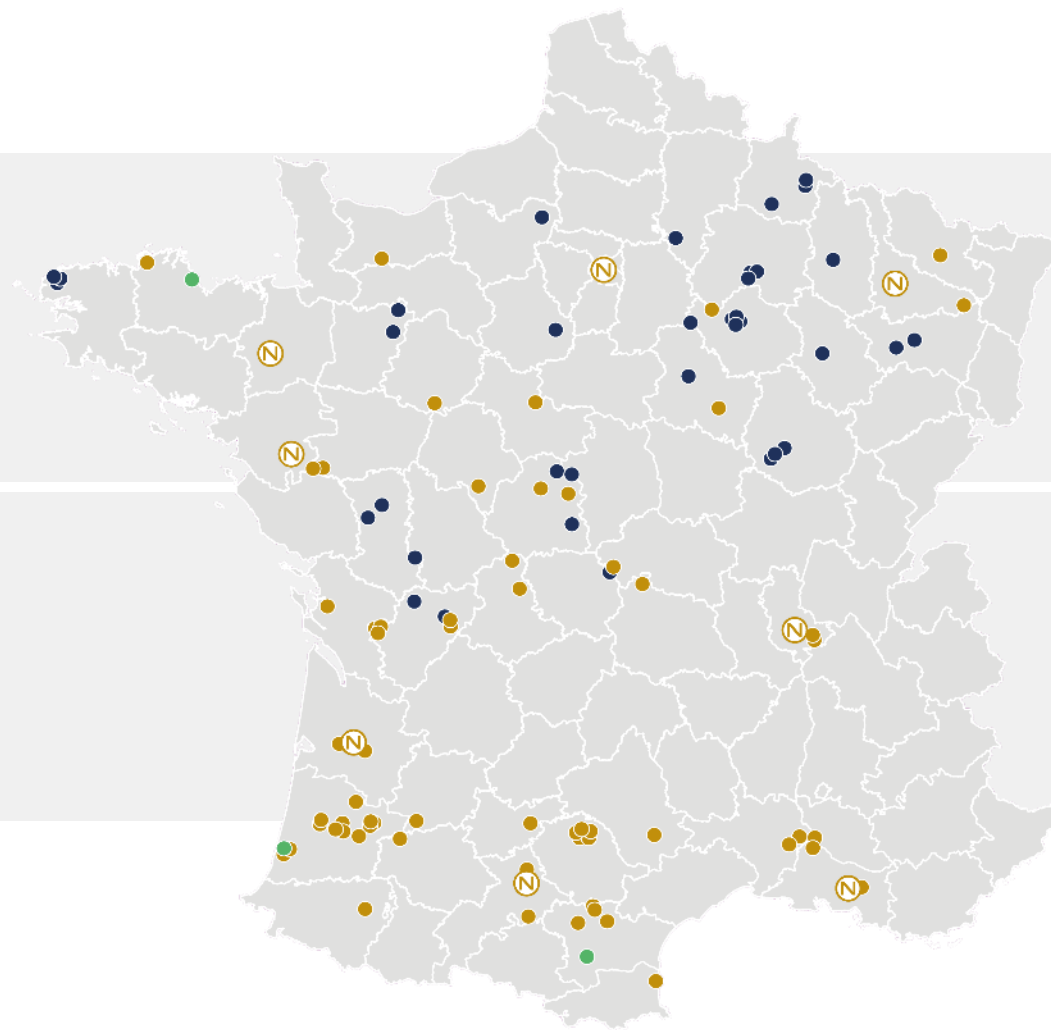
3 batteries



8 bureaux

Aix-en-Provence • Bordeaux
Lyon • Nancy • Nantes
Paris • Rennes • Toulouse

Nombre de parcs en opération : 110 parcs
Nombre de parcs en construction : 21 parcs



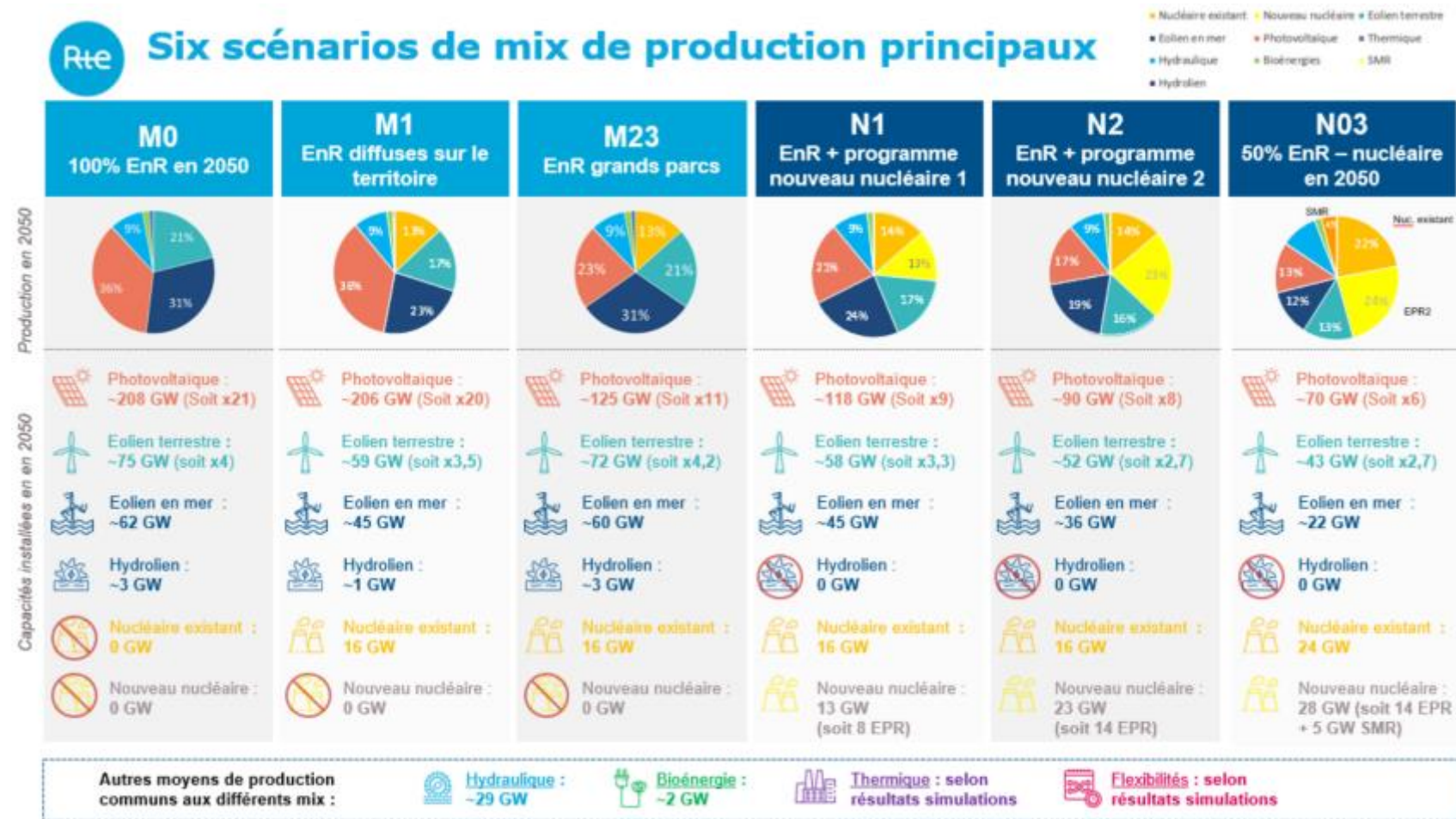
Centrales en opération ou en construction



L'éolien en France, et cycle de vie d'un projet

Champs d'Amour, Meunet-sur-Vatan et Reboursin, Indre

Les scénarios pour le mix énergétique français en 2050



Dans chacun des scénarios proposés par RTE au gouvernement français pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050, l'éolien joue un rôle majeur avec une multiplication a minima par 2 de sa capacité

L'éolien terrestre, une énergie à fort potentiel

L'éolien en France, c'est :



31 400

Emplois directs et indirects
En 2023



900

Entreprises françaises concernées
La filière éolienne contribue à la
réindustrialisation nationale



165 M€

de recettes fiscales
pour les communes
et collectivités en 2022
Des apports économiques qui
bénéficient à tous

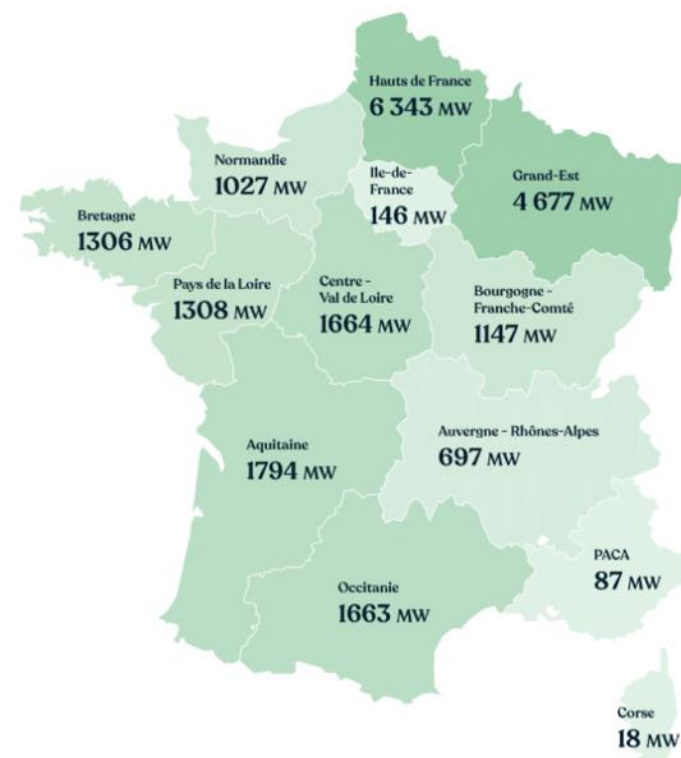


75-90 €/MWh

Prix de vente moyen de
l'électricité éolienne
Des bénéfices majeurs pour
les services publics

En 2023, l'éolien a couvert plus de 10 %
de l'électricité annuelle consommée.

Carte de la puissance installée par région (31 sept 2023)



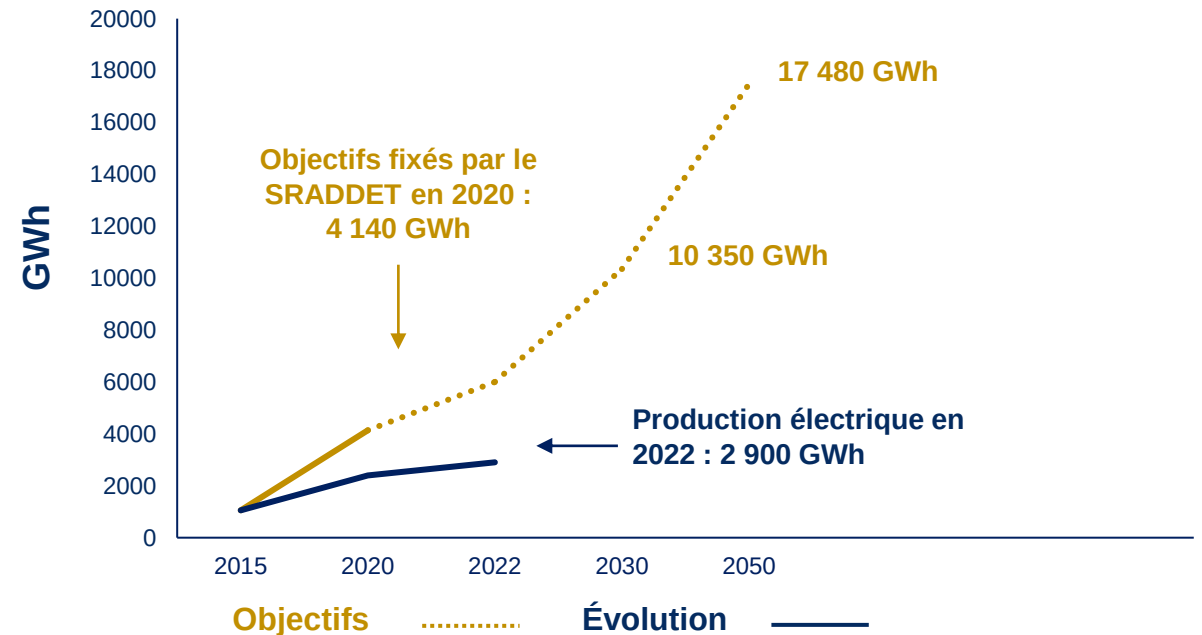
La France possède le deuxième gisement vent en Europe
L'électricité éolienne est la plus compétitive et la plus mature avec l'hydro-électricité

Le contexte énergétique en région Nouvelle-Aquitaine

L'objectif pour 2030 est de **multiplier par 2 la production des énergies renouvelables**

Le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine fixe une ambition de valorisation des différents gisements régionaux d'énergies renouvelables et cherche à multiplier par 2 la production des sources d'énergies renouvelables en 2030 par rapport à 2015 (de 23 843 GWh à 57 450 GWh) et par 4 d'ici 2050.

La région Nouvelle-Aquitaine est **très en retard par rapport à son objectif de 2020 et doit accélérer le développement éolien** dans sa région pour espérer atteindre son ambition d'ici 2030.



Sources : [SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine](#)
[RTE en Nouvelle-Aquitaine : bilan électrique 2022](#)

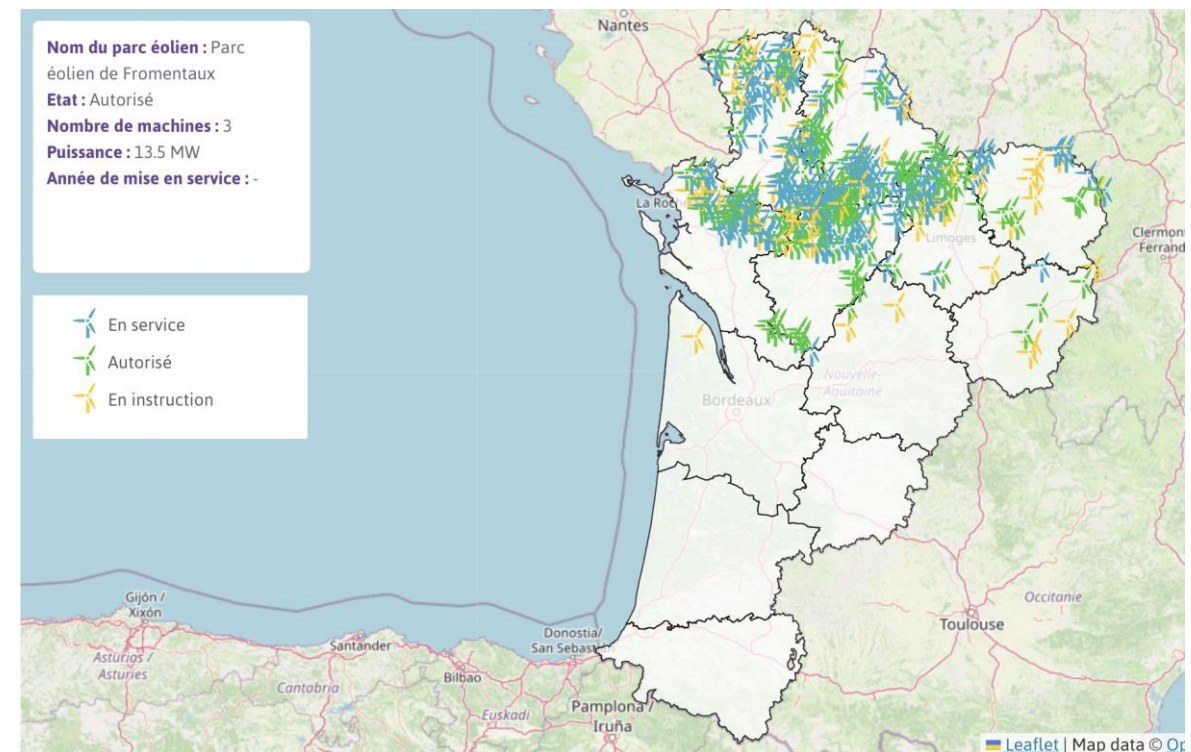
Le contexte énergétique en région Nouvelle-Aquitaine

Un développement inégalement réparti sur le territoire

Au 1^{er} janvier 2023, on observe une répartition très inégale des parcs éoliens construits, entre les différents départements du territoire.

Le SRADDET fixe deux orientations stratégiques prioritaires, à savoir :

- Le « **rééquilibrage infrarégional** pour capter, évolution technologique aidant, les gisements de vents « moyens » »
- La territorialisation des projets et l'implication directe des collectivités locales et des habitants



Sources : [SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine](#)
[RTE en Nouvelle-Aquitaine : bilan électrique 2022](#)

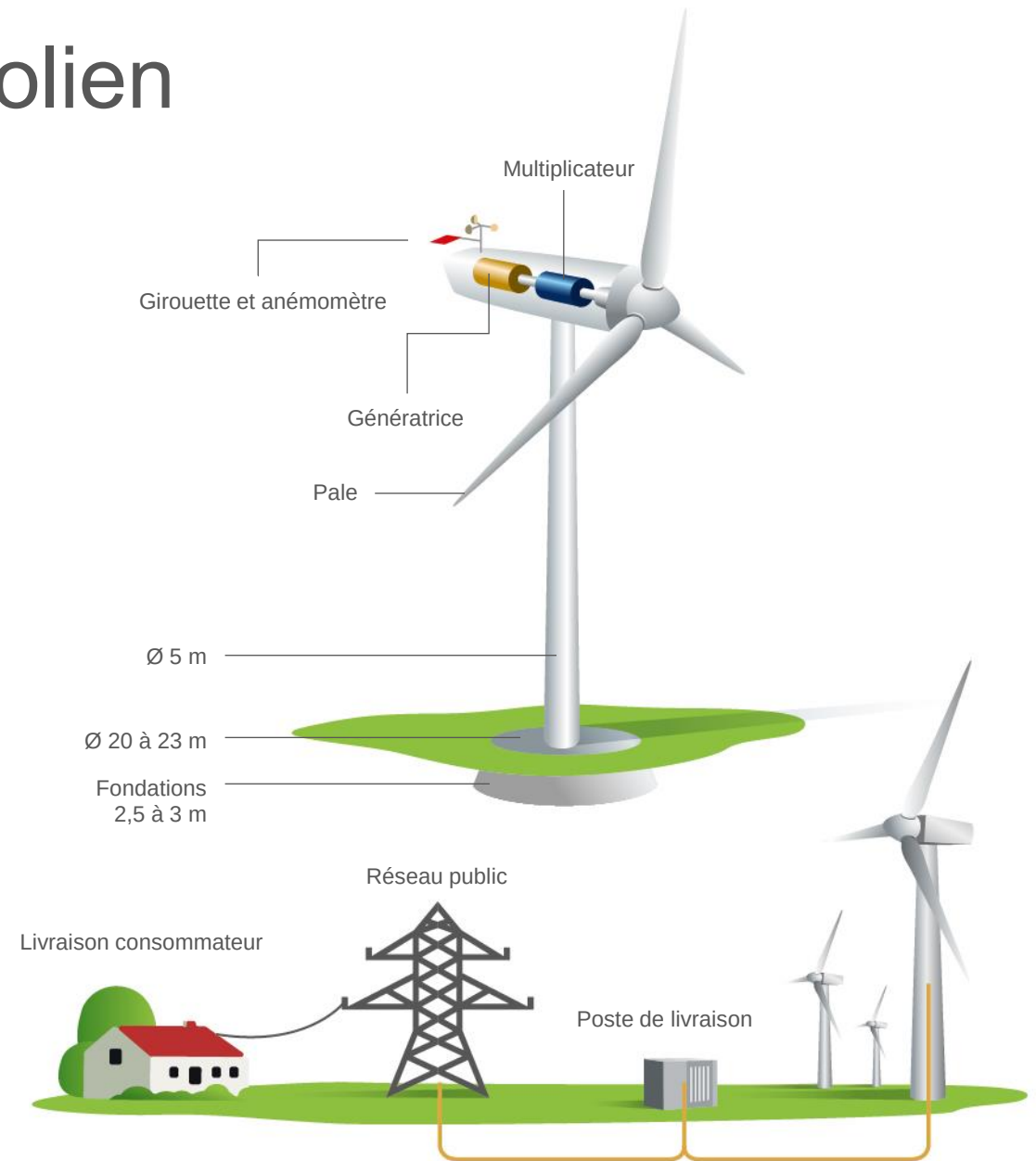
Fonctionnement d'un parc éolien



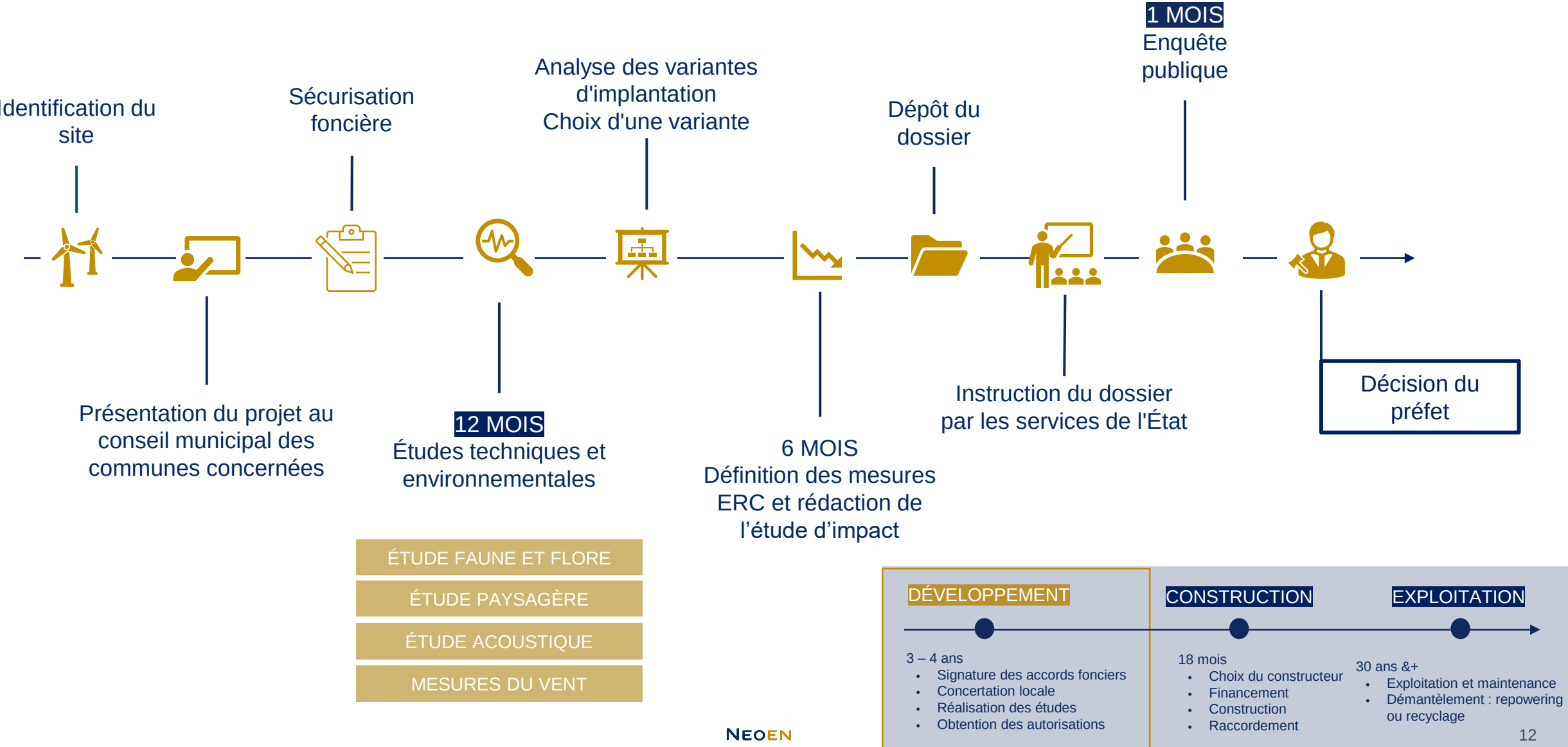
Une éolienne transforme **l'énergie cinétique du vent** en **énergie mécanique** puis en **électricité**.
L'énergie éolienne est inépuisable.



- Durée de vie : **25 ans** minimum
- Puissance : entre **2 et 5 MW**
- Vent : de 3m/s (10km/h) à 25m/s (90km/h), production maximale à partir de **12 m/s**
- Les éoliennes tournent **70 à 80 % du temps**
- Les améliorations technologiques constantes permettent de diminuer toujours un peu plus les sons émis par les éoliennes.



Le calendrier de développement d'un projet éolien



Une obligation légale de démantèlement

Les éoliennes sont soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans le régime ICPE, les opérations de démantèlement et de remise en état ainsi que la constitution de garanties financières pour leur réalisation sont rendues obligatoires par l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2020.



En quoi consiste le démantèlement d'une éolienne ?

- **Enlèvement de l'ensemble des installations** de production d'électricité, y compris le système de raccordement électrique au réseau (dans un périmètre de 10m autour des installations)
- **Décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès** (sauf si le propriétaire du terrain souhaite leur maintien en l'état).
- **Excavation totale des fondations** et remplacement par une terre régionale, aux caractéristiques comparables rendu obligatoire par l'arrêté ICPE du 22 juin 2020 (sauf dérogation environnementale ou demande contraire des propriétaires).



Quelles sont les garanties financières associées ?

- La société qui exploite le parc éolien doit **constituer des garanties financières dès le début de l'exploitation** pour permettre d'assurer le démantèlement, et doit présenter un **engagement écrit** d'un établissement de crédit, **entreprise d'assurance** ou société de caution mutuelle, ou d'effectuer une consignation auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.
- Garanties de **75 000 € par éolienne de 2 MW** ou moins, avec majoration de 25 000€ par MW supplémentaire pour les éoliennes dont la puissance est supérieure à 2 MW.

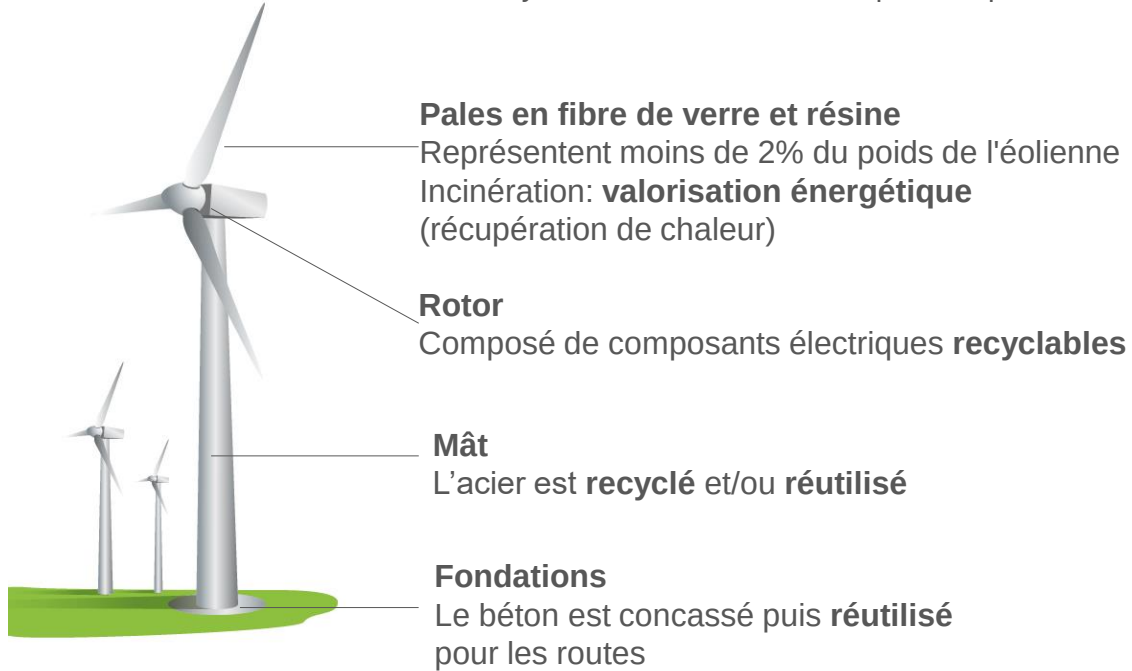
Pour une éolienne de 4,2 MW : $75\,000 + 2,2 \times 25\,000 = 130\,000$ €

**En France, la loi met exclusivement à la charge de l'exploitant le démontage et la remise en état des parcs éoliens.
En aucun cas le financement des travaux de démantèlement pourra être demandé à une collectivité ou au propriétaire des terrains.**

Une obligation légale de recyclage

L'arrêté ICPE du 22 juin 2020 fixe également des obligations croissantes de recyclage :

- « Les déchets de démolition et de démantèlement sont **réutilisés, recyclés, valorisés**, ou, à défaut, éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet »
- Au 1er juillet 2022 : au minimum **90 % de la masse totale des éoliennes** devront être démantelés, fondations incluses, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation, et elles doivent être réutilisés ou recyclés, ainsi qu'au minimum **35 % de la masse des rotors**.
- À compter du 1er janvier 2024, pour tout nouveau parc autorisé 95 % de la masse totale, toute ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable. La masse des rotors réutilisable ou recyclable devra être de 45 % pour les parcs autorisés après le 1er janvier 2023 et de 55 % après le 1er janvier 2025.



Novembre 2019 :
1^{er} démantèlement français à Port-la-Nouvelle dans l'Aude

- 96% de composants recyclés
- Pales valorisées énergétiquement
- 1% éliminés comme déchets

**Les bénéfices réalisés par la revente des matériaux permettent de compléter le financement du démantèlement.
La réglementation incite la filière à innover pour identifier de nouvelles solutions de recyclage.**

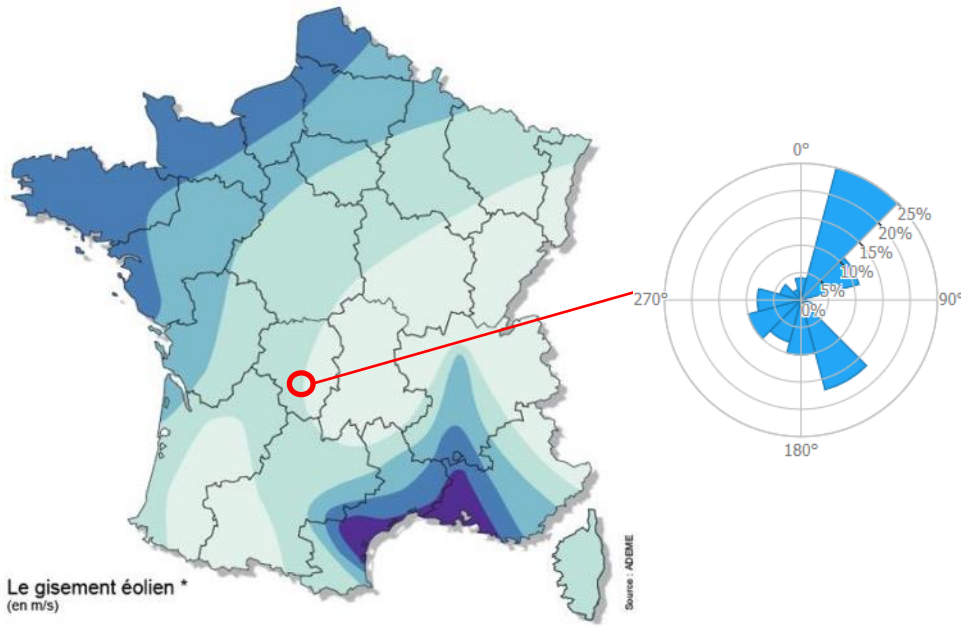
An aerial photograph showing three large white wind turbines situated on a brown, plowed hill. The turbines are arranged in a diagonal line from the left towards the right. In the background, there are green fields, a small village, and distant hills under a cloudy sky. The text "Le potentiel éolien sur la commune de Montaignac-sur-Doustre" is overlaid in white, centered on the image.

Le potentiel éolien sur la commune de Montaignac-sur-Doustre

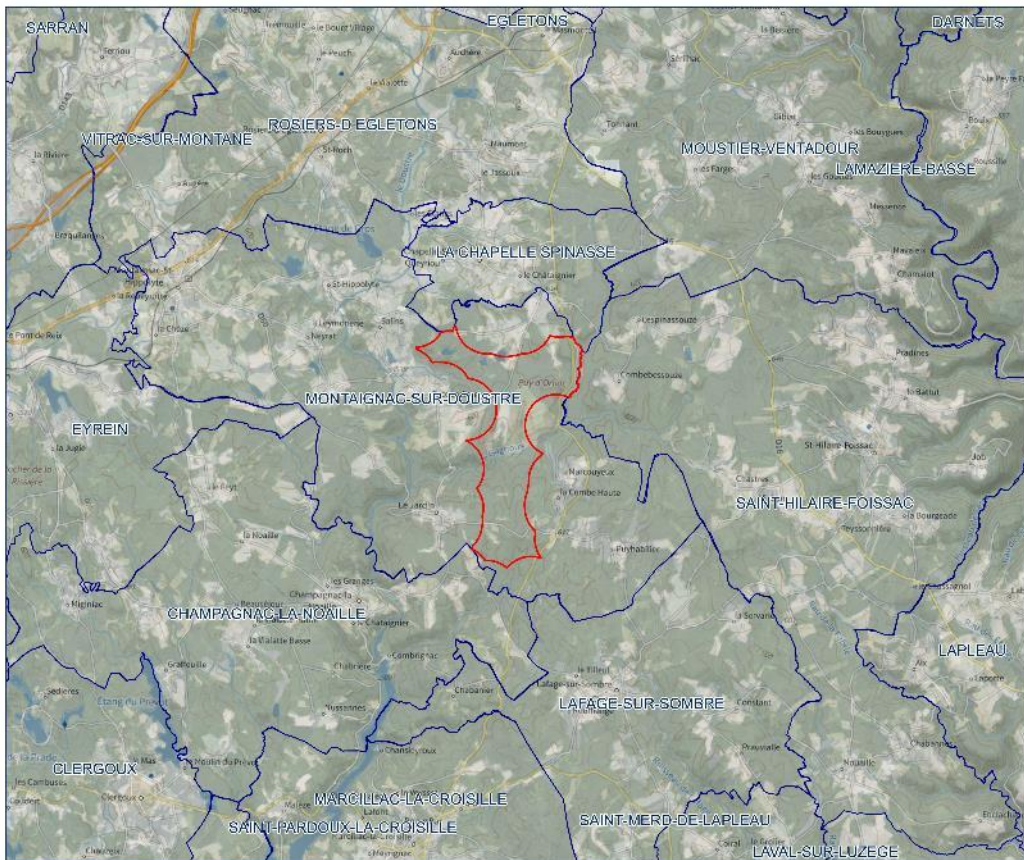
Une zone suffisamment ventée

- Un potentiel éolien intéressant avec des vitesses moyennes de vent situées entre 5,4 et 5,8 m/s
- Secteur principal : Nord-Est / Sud-Est

- Neoen installe systématiquement un mât de mesure de vent
- S'agissant d'une première étape importante, Neoen réalise alors une inauguration une fois le mât monté
- Le mât de mesure sert également à la réalisation des études environnementales :
 - Etude écologique : écoutes en hauteur des chauves-souris
 - Etude acoustique : corrélation des relevés sonores avec les données de vent



Localisation du projet



© neoen - source : IGN Date : 05/03/2024 - Mardenn Quenec

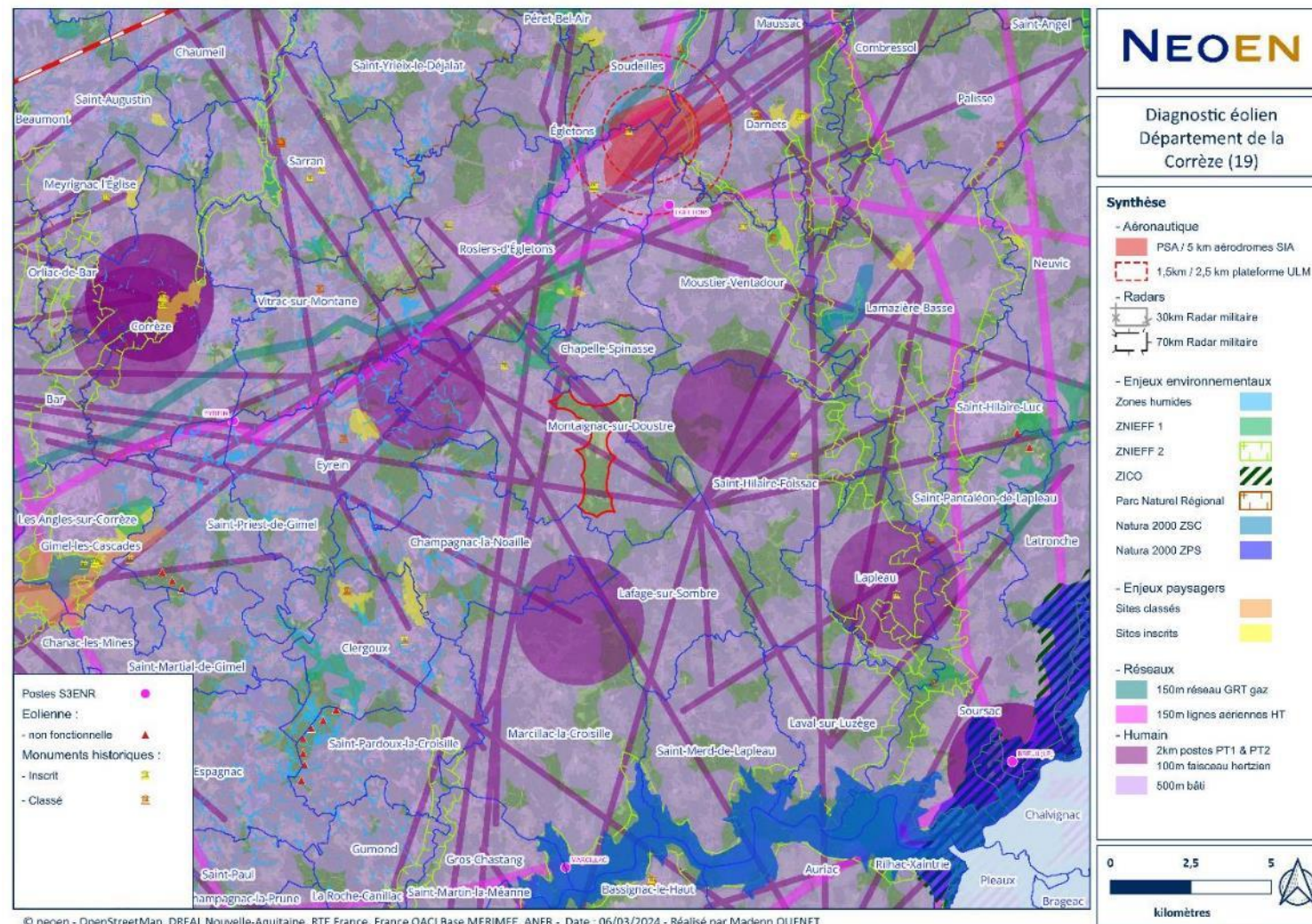


© neoen - source : IGN Date : 05/03/2024 - Mardenn Quenec



Synthèse des enjeux

- Zone d'implantation située à plus de 30km du radar d'Audouze
- Zone d'implantation située hors des périmètres de protection des enjeux environnementaux ou patrimoniaux
- Raccordements possibles sur le poste d'Egletons à moins de 8 km
- Pour tout projet, les différentes administrations sont à nouveau consultées en phase de développement afin de vérifier ces contraintes éventuelles
 - Opérateurs radars : DGAC / Météo France / Armée
 - Administrations régionales et départementales : DREAL / DDT / DRAC
 - Autres administrations : TDF / SDIS / ARS / ...
 - Raccordement et servitudes : Enedis / RTE / GRDF
 - ...



Intégrer le projet dans son environnement

Différents volets d'étude afin de maîtriser les enjeux techniques locaux



Vent

Etude du potentiel de production éolien grâce à un mat de mesure de 100m de haut

1 à 3 ans



Faune
flore

Identification de la sensibilité des espèces dans leur environnement par rapport à l'éolien

1 an



Paysage

Identification des enjeux paysagers sur place et des impacts futurs du parc éolien

6 mois



Acoustique

Ecoute du niveau de bruit ambiant actuel de la zone et alentours et simulation des émergences sonores futurs du parc éolien (en fonction du vent)

1 à 2 campagnes d'écoute

Mesures « ERC » : éviter, réduire, compenser

Ces mesures sont définies dans le cadre de l'étude d'impact environnemental du projet, conformément à la réglementation prévue au Code de l'Environnement, et bénéficient directement au territoire

Exemples de mesures d'**éviter** :

- Choix de l'implantation de manière à préserver les enjeux patrimoniaux et écologiques
- Implantation hors des voies de migrations principales
- Balisage de protection de la végétation lors du chantier

Exemples de mesures de **réduction** :

- Choix des périodes de travaux de terrassement en fonction des espèces recensées sur site
- Bridage nocturne de certaines éoliennes lors des périodes d'activités des chauves-souris
- Systèmes de détection des espèces et de régulation des éoliennes
- Habillage du poste électrique

Exemples de mesures de **compensation** :

- Reboisement ou plantation de haies paysagères d'espèces locales
- Insertion de chemins de randonnée et parcours pédagogiques
- Enfouissement de lignes électriques
- Restauration de gîtes à chauves-souris



Construire un projet de territoire

Neoen met en place une démarche de concertation volontaire, et souhaite ainsi que le projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Un plan de concertation est défini avec les élus afin d'informer et de consulter régulièrement la population :

- Lettres d'information à différentes étapes du projet
- Permanences publiques
- Campagnes de porte à porte
- Création d'un comité de suivi du projet

Exemples d'initiatives locales :

- Visite de parc éolien en fonctionnement
- Atelier pédagogique dans les écoles
- Inauguration du mât de mesure de vent en phase d'étude



LETTRE D'INFORMATION JUIN 2024

PROJET ÉOLIEN DES HAUTS CHEMINS 2
COMMUNES D'ESLEY ET DE VALFROICOURT

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité, sur votre commune, d'une extension au parc éolien des Hauts Chemins. L'objectif de ce projet est de participer à la transition énergétique du territoire en produisant de l'électricité verte.

En parallèle des rencontres avec les conseils municipaux d'Esley et de Valfroicourt, le projet a été développé et une demande d'autorisation environnementale a été faite auprès de la Préfecture. Dans le cadre de cette demande, **une enquête publique se tiendra du 10 juin au 12 juillet**. Cette étape réglementaire de consultation permettra à chacun de s'informer et donner son avis sur le projet. Vous trouverez dans cette lettre toutes les modalités pratiques pour y participer.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Auriane MATHEY
Chef de projet Neoen

NEOEN
1er producteur indépendant français d'énergies 100 % renouvelables
8 antennes locales (Als-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, Toulouse)
Présent sur tout le cycle de vie du projet
www.neoen.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

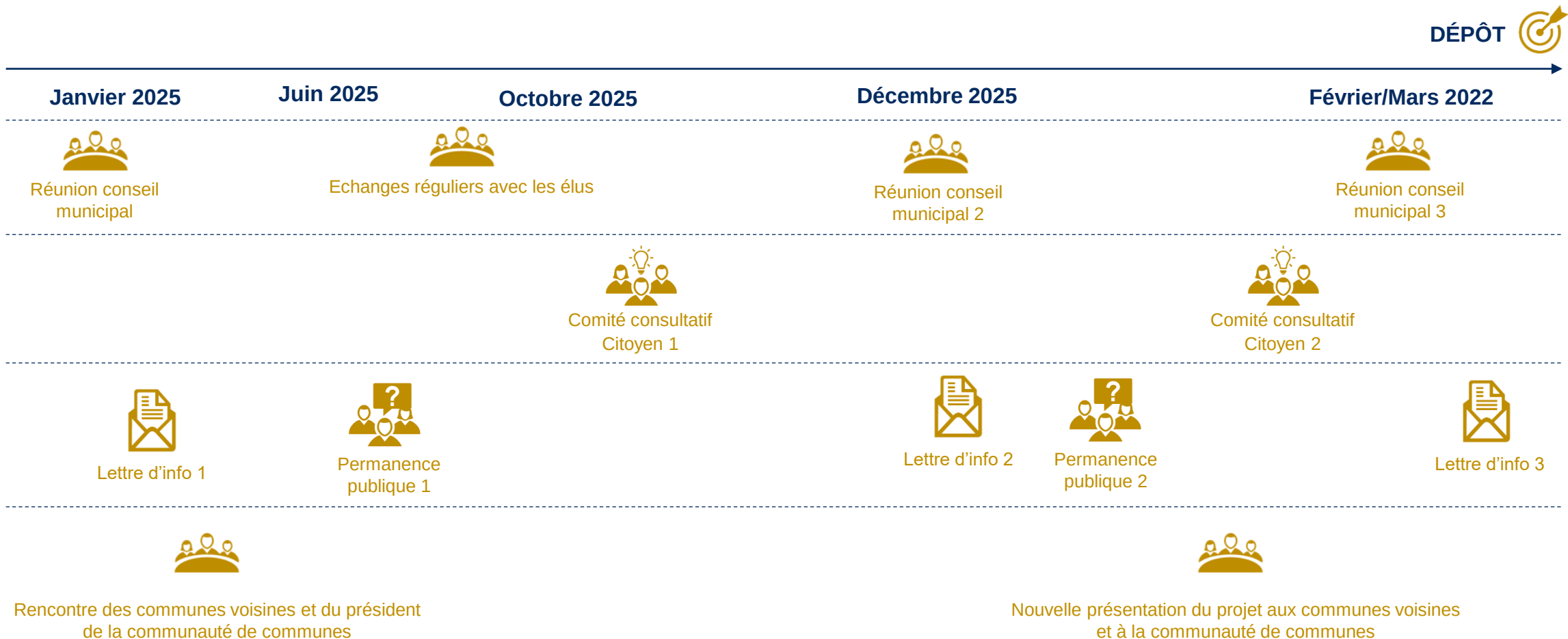
- 12 g de CO₂ / kWh***
C'est l'empreinte carbone d'une éolienne, contre 48 g pour le gaz et 840 g pour les dérivés du pétrole (essence, fioul...)
- + de 95 %***
d'une éolienne est recyclable
- 10,3 %**
de la production d'électricité française a été d'origine éolienne en 2022*

* Sources : ADEME, Observatoire de l'éolien 2023, RTE

LES INFOS À RETROUVER DANS CETTE LETTRE

- Le scénario d'implantation
- Les mesures mises en place
- Les retombées du projet pour le territoire

Une stratégie de concertation à définir avec les élus



Une transparence complète sur les accords fonciers et l'implantation



Transparence sur les modalités de la promesse de bail

La même promesse de bail pour tous les propriétaires et exploitants agricoles et forestiers

- Bail de 80 ans
- Répartition propriétaire / exploitant : 50/50 par défaut (peut être modifié en cas d'accord entre le propriétaire et l'exploitant)

Le même loyer pour tous les propriétaires et exploitants agricoles



Transparence sur le choix de l'implantation

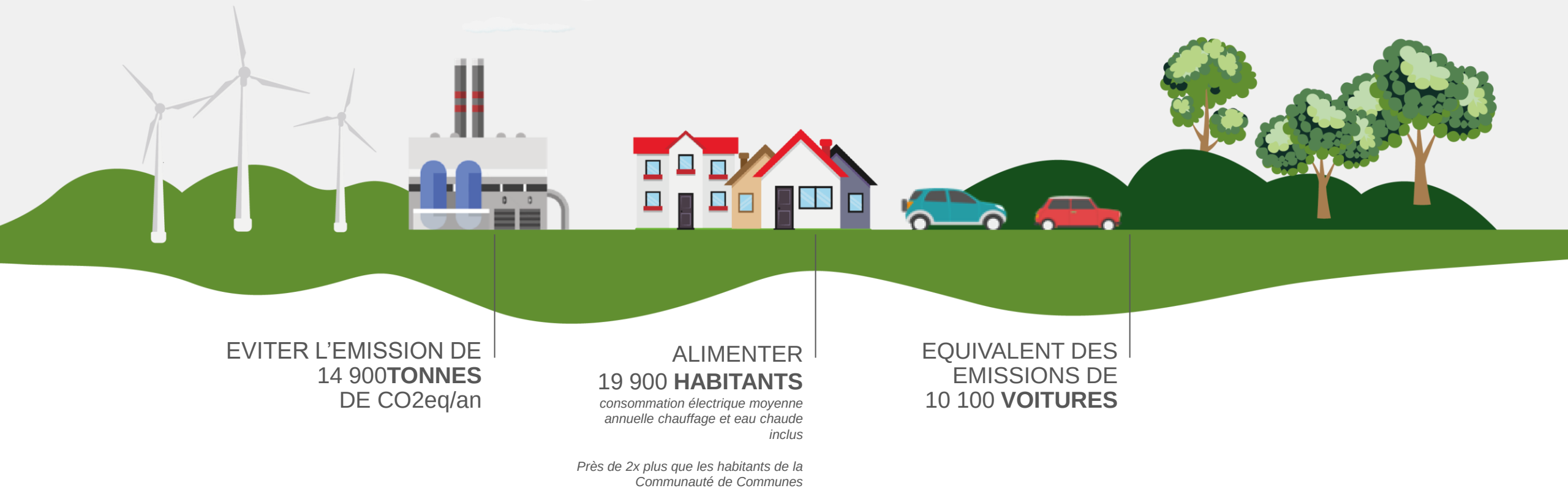
Implantation choisie en concertation avec le conseil municipal

Implantations validées avec les propriétaires et exploitants agricoles et forestiers

- Contraintes d'exploitation
- Définition de l'emplacement des réseaux de raccordements, des accès, des plateformes, etc.

Bénéfices environnementaux estimés

5 éoliennes de 4,5 MW assurent la Production de plus de 50 **GWh** par an, ce qui équivaut à :



Le projet participera significativement à la production d'énergie et à la réduction des émissions de CO₂ du territoire

Neoen, un partenaire de confiance pour votre projet



Acteur Français
solide et pérenne

Un **actionnariat majoritaire stable et français**, depuis sa création en 2008 et une forte confiance des investisseurs depuis l'entrée en bourse en 2018



Expérience des énergies
renouvelables

Acteur français **exclusivement renouvelable** depuis 2008, Neoen possède une longue expérience en France et exploite 36 parcs éoliens, 65 parcs solaires et 3 projets de batteries, vous garantissant les **meilleures chances de voir aboutir le projet dans des délais maîtrisés**



Connaissance
du territoire Neo-Aquitain

Neoen a de **solides connaissances des enjeux de la région Nouvelle Aquitaine**, et a à cœur de contribuer aux objectifs locaux ambitieux de développement des ENR, depuis son antenne régionale de Bordeaux.



Flexibilité, organisation
et indépendance

Neoen garde la **flexibilité d'une entreprise de taille intermédiaire**, capable de s'ajuster à la réalité des projets, et d'être réactif à chacune des étapes



Interlocuteur unique sur
toute la durée d'un projet

Neoen, le choix d'un **Développeur-Exploitant**, interlocuteur unique sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien



Concertation, intégration
à l'environnement

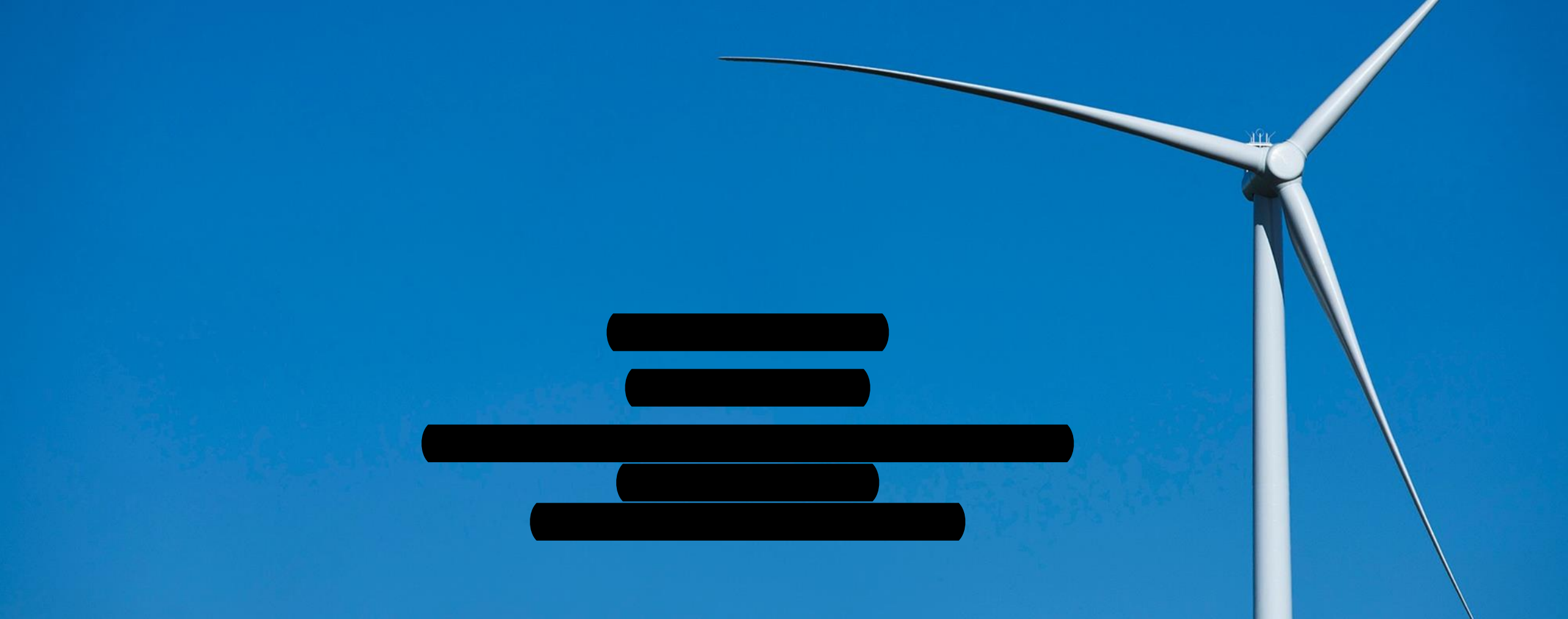
Neoen s'engage à vous proposer un **projet intégré dans son environnement** en définissant dès le début une **stratégie adaptée de concertation** avec l'ensemble des acteurs locaux : riverains, élus, exploitants, associations... L'implantation sera définie dans le respect du territoire et de ses habitants (ex : distance > 500m des habitations)



Retombées économiques
pour le territoire

Intégration du projet dans le dynamisme économique et professionnel du territoire, en promouvant notamment l'emploi local. Des **retombées économiques garanties** pour la commune et la Communauté de communes

Neoen fera du projet éolien sur le territoire de Montaignac-sur-Doustre un projet prioritaire et exemplaire



NEOEN

ALLEMAGNE ARGENTINE AUSTRALIE CANADA CROATIE ÉQUATEUR FINLANDE FRANCE IRLANDE ITALIE JAMAÏQUE MEXIQUE MOZAMBIQUE PORTUGAL SALVADOR SUÈDE ZAMBIE